



Confédération parlementaire des Amériques Proposition de résolution de la Commission de la démocratie et de la paix

le 10 mai 2005

Réunie en séance ordinaire dans le cadre de sa VI^e Assemblée générale à Foz do Iguacu, au Brésil, la Commission de la démocratie et de la paix de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) convient de proposer la présente résolution en tenant compte des considérations suivantes :

C O N S I D É R A N T

1. Que la majorité de nos pays sont des démocraties passablement jeunes, avec de lourds héritages d'autoritarisme, ce qui les rend vulnérables aux menaces de renversement et de retour en arrière;
2. Que les pays de notre région continuent à lutter pour l'implantation ou la consolidation de leur processus de démocratisation, devant pour ce faire surmonter des obstacles fort divers et fort complexes sur les plans de la stabilité et de la capacité de gouverner;
3. Que ledit processus de démocratisation a parfois été entravé par des conflits, de l'instabilité et des reculs, toutes choses qui compromettent gravement sa pleine matérialisation;
4. Que, pour que la justice, élément fondamental de tout système démocratique, s'exerce correctement, ses institutions se doivent d'être améliorées et renforcées;

5. Que le manque de respect à l'égard des minorités a engendré de graves problèmes internes dans chacun de nos pays et que ceux-ci ne disposent pas des institutions, lois et mécanismes voulus pour les résoudre;
6. Que, dans la majorité de nos pays, il existe un énorme déficit démocratique dont une des manifestations particulièrement éloquente réside dans les flagrantes inégalités qu'on observe dans nos populations et qui, malheureusement, ne cessent de s'aggraver;
7. Qu'il est par conséquent d'importance capitale de trouver et de promouvoir de nouveaux mécanismes propres à favoriser une plus grande participation des citoyens afin que ceux-ci puissent jouer un rôle de plus en plus déterminant dans la vie sociale et politique de nos pays;
8. Que la corruption dans nos milieux politiques, loin d'être éradiquée ou amoindrie, prend de nouvelles formes qui doivent être combattues de front tant par la société organisée elle-même que par les gouvernements et les Parlements de la région;

Pour tous ces motifs,

IL EST RÉSOLU

1. De considérer qu'il incombe à tous ceux qui détiennent un mandat de la population de **promouvoir** la réforme des régimes juridiques de nos pays de manière à favoriser les pratiques démocratiques telles que le respect de l'universalité et du secret du vote, la surveillance électorale nationale et internationale, la création d'autorités électorales citoyennes ainsi que de tribunaux électoraux indépendants;
2. D'amener les pays de notre région, par le biais de groupes parlementaires comme la COPA, d'autres organismes subrégionaux et des missions d'observation électorales, à assumer impérativement la responsabilité d'**arrêter** un processus adéquat d'accompagnement qui leur permettrait de se solidariser dans des situations de crise où les droits de la personne sont menacés;

3. De **promouvoir** dans nos pays respectifs les réformes nécessaires à notre système de justice en favorisant l'autonomie de nos institutions responsables de l'administration de la justice et le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire;
4. De **favoriser** la modification de nos régimes juridiques de manière à ce que les minorités aient suffisamment de possibilités de jouer un rôle et de s'épanouir dans toutes les sphères de l'activité humaine, sur les plans du travail, économique, social, politique, culturel et sportif;
5. D'**instaurer** et de **promouvoir** sans faute et d'urgence des mesures propres à réduire le plus tôt possible les flagrantes inégalités économiques dans lesquelles vivent les populations de la majorité de nos pays, en favorisant la création de richesse dans un esprit hautement humaniste et en garantissant l'intervention de l'État là où le simple jeu de la concurrence ne saurait résoudre ni même favoriser la solution de situations d'injustice;
6. D'**incorporer** dans nos lois nationales des formules de participation citoyenne (budget participatif, référendum, plébiscite, initiative populaire) de manière à ce que les citoyens de nos pays puissent participer davantage et plus utilement aux affaires publiques;
7. De **renforcer** les mesures, dispositions juridiques et institutions de lutte contre la corruption, le trafic d'influence, l'impunité et le manque de transparence de nos gouvernements de manière à ce que nous puissions enrayer ces maux qui affligent nos peuples.

Rédigée le 10 mai 2005 en la ville de Foz do Iguçu.